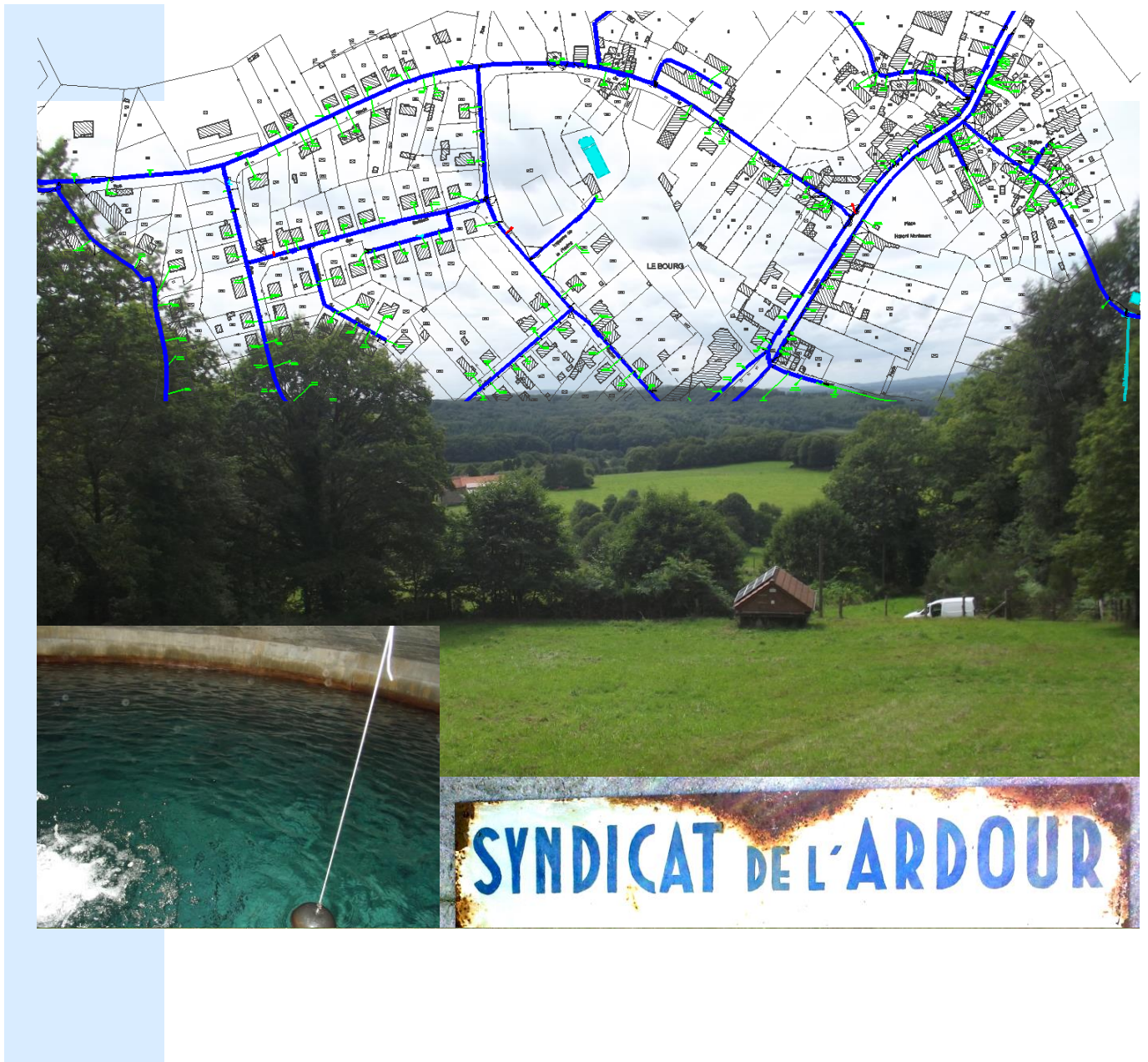




SIE
de l'Ardour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Service



Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
(Article L2224-5 du CGDC)

2018

SOMMAIRE

GENERALITE	3
1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR	3
2. PATRIMOINE HYDRAULIQUE.....	3
TARIFICATION	4
1. PRIX DE L'EAU ET REDEVANCES.....	4
2. PRODUITS DU SYNDICAT	5
3. REPARTITION DES DEPENSES	6
4. ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION	7
5. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE	7
6. TAUX D'IMPAYES AU TITRE DE L'ANNEE 2017	7
STRUCTURE DE LA CONSOMMATION	8
1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	8
2. EVOLUTION DU PARC COMPTEUR.....	8
3. STRUCTURE DES ABONNES	8
4. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION.....	9
RESSOURCES EN EAU.....	10
1. SURVEILLANCE QUANTITATIVE.....	10
2. INDICE D'AVANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE	11
QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	12
3. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE	12
4. TAUX DE CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE	12
BILAN DE FONCTIONNEMENT.....	13
1. DONNEES D'ENTREE	13
2. INDICE LINEAIRE DE PERTE ET DES VOLUMES NON COMPTES.....	13
3. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	13
4. RENDEMENT RESEAU	14
GESTION PATRIMONIALE	16
5. PARTIE A : PLAN DES RESEAUX	16
6. PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX	16
7. PARTIE C : AUTRES ELEMENTS	16
TRAVAUX 2018.....	18
8. RENOUELEMENT DE CONDUITES.....	18
9. RECHERCHE EN EAU ET CAPTAGE	19
10. RENOVATION GENIE CIVIL	19
11. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT	19
CONCLUSION.....	20

GENERALITE

1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR

a. Compétences

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I), non doté d'une fiscalité propre, devenu à vocation multiple à la carte, par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2006.

Les collectivités adhérentes ont transféré au Syndicat au moins une des deux compétences qu'il exerce : alimentation en eau potable et/ou contrôle des assainissements non collectif.

b. Périmètre d'action

Le Syndicat de l'Ardour dessert via ses **530 kilomètres de réseaux**, près de **5900 abonnés**, soit environ 8 000 habitants, sur les **18 communes le constituant** :

Arrênes (1957), Augères (2005), Aulon (1991), Azat-Chatenet (2006), Bénévent-L'abbaye (1994), Ceyroux (1991), Chamborand (1962), Chatelus-le-Marcheix (1991), Fursac (1958 & 1962), Gartempe (2017) Le Grand-Bourg (1971), Marsac (1957), Montaigut-le-blanc (2017), Mourioux-Vieilleville (1991), Saint-Dizier-Leyrenne (2007), Saint-Goussaud (1991), Saint-Sulpice-Laurière (2010), Saint-Sylvain-Montaigut (2017).

c. Mode de gestion

Le Syndicat exploite en régie directe les captages, stations et réseaux d'eau. Son **fonctionnement quotidien est assuré par une équipe de 12 collaborateurs**.

Le règlement de service a été visé en préfecture en date du 17 décembre 2015.

Pour compléter ce dispositif, un contrat d'entretien d'une durée de 4,5 ans (1400 heures) est passé avec un prestataire privé afin de réaliser les terrassements sur les réseaux d'eau, et les branchements neufs. Il a été signé avec l'entreprise SOGEA - EBL et se termine au 31 décembre 2018.

Pour tout autre besoin, le syndicat fait appel à des prestataires privés après mise en concurrence de ces derniers.

2. PATRIMOINE HYDRAULIQUE

L'ensemble du patrimoine du Syndicat est réparti sur **20 Unités de Distribution (UDI)** comptant, au 1 octobre 2018, **6054 branchements actifs (inclus compteurs communaux)** pour :

- 💧 **530 kilomètres de conduites (hors branchements) ;**
- 💧 **73 cuves et réservoirs, répartis sur 63 sites, dont :**
 - **14 stations de pompage**
 - **10 surpresseurs ;**
 - **2 accélérateurs ;**
- 💧 **3 stations de neutralisation ;**
- 💧 **36 périmètres de captages pour une cinquantaine de drains.**

TARIFICATION

1. PRIX DE L'EAU ET REDEVANCES

a. Prix de l'eau et facture type

Le prix de l'eau pour l'année 2018 a été voté et est applicable par délibération du Comité Syndical visée en Préfecture le 14 décembre 2017 :

• ABONNEMENT	68,00 €
• CONSOMMATION (hors Saint-Sulpice-Laurière)	
❖ De 0 à 500 m ³	1,36 €
❖ Au-dessus de 501 m ³	1,16 €
• FRAIS DE MUTATION	26,03 €
• FRAIS DE FERMETURE DEFINITIVE	26,03 €
• FRAIS DE REMISE EN SERVICE	78,09 €
• REPLACEMENT DE COMPTEUR GELE	61,12 €

Tableau 1: Facture Type 120 m3

	Facture Type
Abonnement	68,00
Consommation 120 m ³	163.20
Redevance Pollution	28,80
TVA 5,5%	14.30
TOTAL TTC (ID102.0)	274,30

Pour une facture type de 120 m³ : La part fixe représente 26 %, la redevance pollution représente 11 %.

b. Evolution de la tarification

Le graphique de la page suivante montre l'évolution de la tarification pour une facture type de 120 m³, depuis 2011.

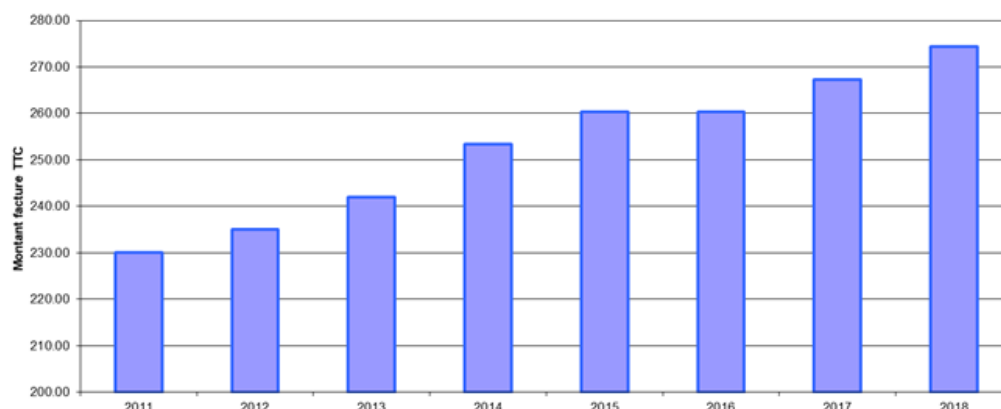


Figure 1 : Evolution de la tarification (facture type 120m3)

c. Redevances

Le Syndicat des Eaux de l'Ardour est redevable à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la :

- Redevance Pollution. En 2018, 90 477.00 euros Hors Taxes ont été versés au titre de cette redevance (redevances perçues en 2017).
- Redevance Prélèvement de la ressource. En 2018, elle était de 20 700.00 euros Hors Taxes.

2. PRODUITS DU SYNDICAT

a. Produits du syndicat

Tableau 2 : Produits du syndicat

Recettes de Fonctionnement	Montant € HT	Evolution 2017 - 2018
Produits des services / ventes diverses		
<i>Eau</i>	586 765,75	- 2,89 %
<i>Redevance pollution domestique</i>	86 789,77	- 5,45 %
<i>Travaux</i>	17 854,66	- 16,71 %
<i>Locations compteurs</i>	403 628,76	+ 4,50 %
<i>Autres prestations de services</i>	10 444,15	+ 7,33 %
Produits exceptionnels	8753,40	+ 111,21 %
Autres produits de gestion courante	2 524,35	+ 31,92 %
Recettes d'investissement		Observation
Subvention d'équipement (Agence de l'eau et CD23)	250 194,56	5 Opérations : Désinfection Sous la Faye / DUP Tvx Forgeas 2 / CVM / Interco. Gartempe Montaigut / Sectorisation

En 2018, le syndicat a collecté 1 366 955,20 toutes recettes confondues (hors opérations d'ordre et atténuations de charges).

b. Evolution des produits du syndicat

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes du syndicat (part variable, part fixe) depuis 2012.

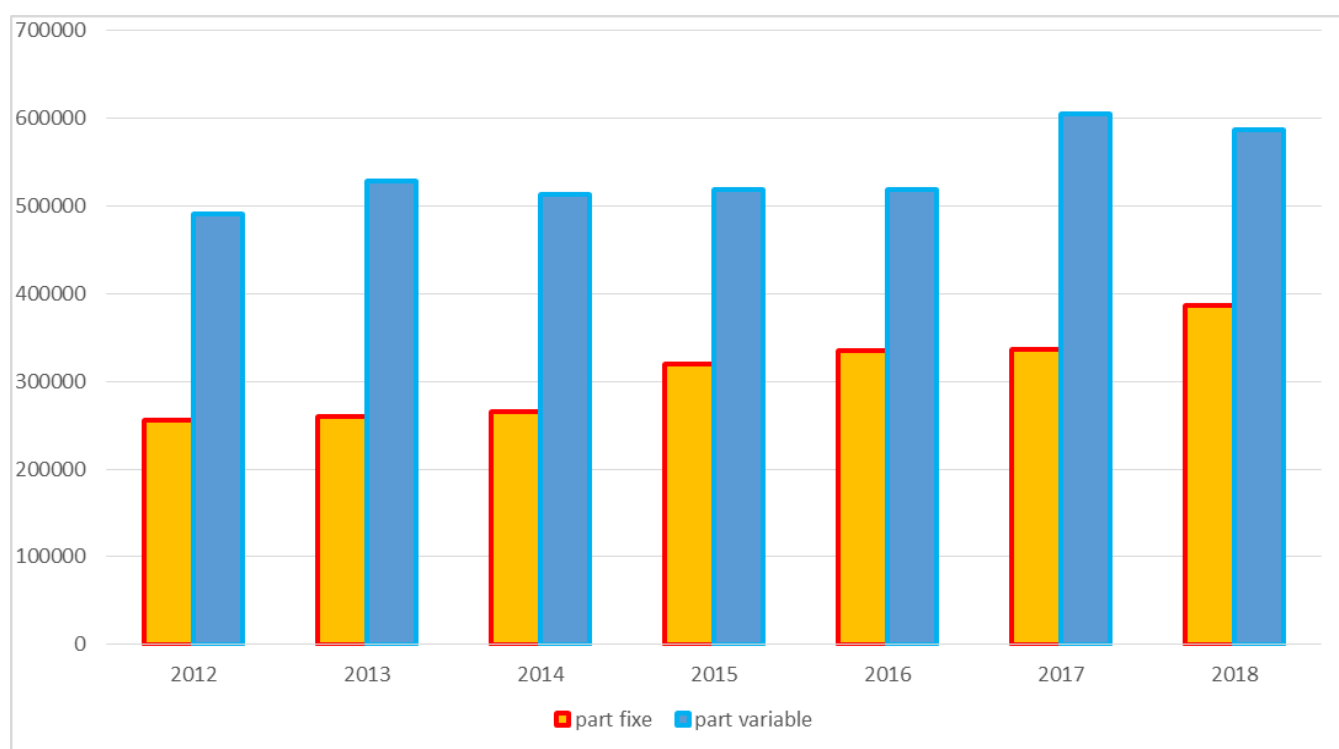


Figure 2 : Produits du syndicat depuis 2010

Pour l'année 2018, on observe une augmentation des produits du syndicat principalement liée aux subventions d'équipement perçues.

3. REPARTITION DES DEPENSES

Le graphique suivant représente la répartition des dépenses du syndicat pour l'année 2018.

Remarque : la part investissement correspond au delta Produit du Syndicat – Fonctionnement et non au montant engagé sur 2018.

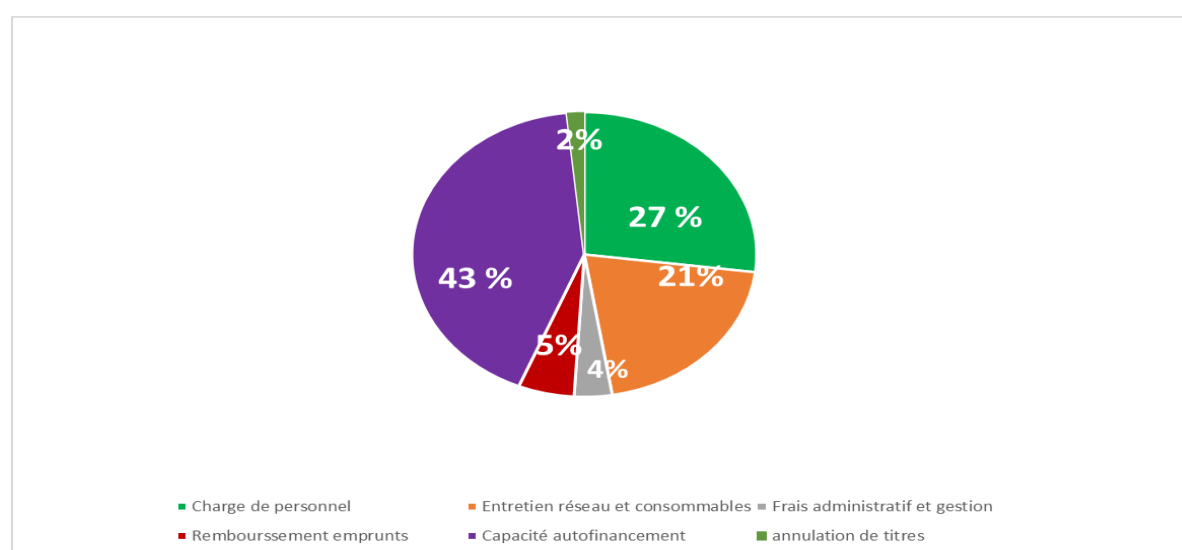


Figure 3 : Répartition des produits du syndicat sur les dépenses

4. ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION

Tableau 3 : Etat de la dette et durée d'extinction

Emprunts n°	Montant nominal	Durée	Capital restant dû au 01/01/2018	Annuités de l'exercice		Capital restant dû au 31/12/2018
				Capital	Intérêts	
7204918	66 000.00	24 ans 9 mois	47 909.19	2 293.74	2 112.86	45 615.45
749366	160 000.00	29 ans 9 mois	134 669.10	3 659.87	6 665.57	131 009.77
8016280	110 000.00	15 ans	51 333.41	7 333.42	856.96	43 999.99
787146	100 000.00	10 ans	62 341.78	9 665.47	1 807.91	52 676.31
4455369	150 000.00	15 ans	125 000.00	10 000.00	2 109.75	115 000.00
1312665	80 000.00	10 ans	68 651.79	7 689.15	855.09	60 962.64
TOTAL	666 000.00		489 905.27	40 641.65	14 408.14	449 264.16

La dotation aux amortissements pour l'année 2018 s'élève à **304 529,08 EUR**.

5. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Le montant des abandons de créance (admission en non-valeur et créances éteintes) pour l'année 2018 s'élève à **16 190,87 EUR** Hors Taxes.

6. TAUX D'IMPAYES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le taux d'impayés pour l'année 2017 est de **6,8 %** du montant des recettes au 31 décembre 2018.

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Le graphique suivant montre l'évolution de la population sur le territoire du syndicat des eaux depuis 1982 (données INSEE).

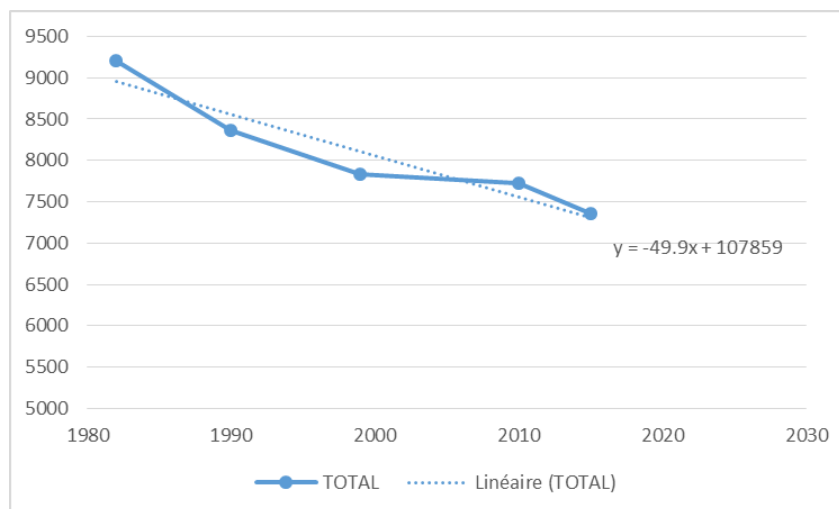


Figure 4 : Evolution démographique

Le graphique suivant met en avant une baisse régulière de la population, environ 50 habitants par an sur l'ensemble du territoire du syndicat des eaux soit une baisse annuelle de 0.7%. A l'échelle communale l'ensemble des communes présentent une baisse de population.

2. EVOLUTION DU PARC COMPTEUR

Depuis 2010, on note une légère augmentation du nombre de branchements actifs (environ 15/ans) signe de la modification de la structure des foyers. Au 31/12/2018, le SIE compte 6054 branchements actifs.

3. STRUCTURE DES ABONNES

Tableau 4 : répartition des abonnés par tranche de consommation

Sans consommation	[1 ;30]	[30 ;70]]70 ;120]]120 ;200]]200 ;500]]500 ;1000]	>1000
19 %	26 %	25 %	18 %	8 %	2.5 %	1.1 %	0.6%

Remarque : sur l'ensemble du syndicat, les « gros consommateurs » représentent 1.7 % des abonnés, soit 97 branchements mais 24 % du volume total facturé.

Sur la base des consommations 2016, 2017 et 2018, la consommation moyenne par habitant est de 59.2 m³/an et la consommation moyenne par abonné de 74 m³/an.

Le linéaire par abonné est de 87.6 mètres au 31/12/2018.

4. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle du volume facturé depuis 2011.

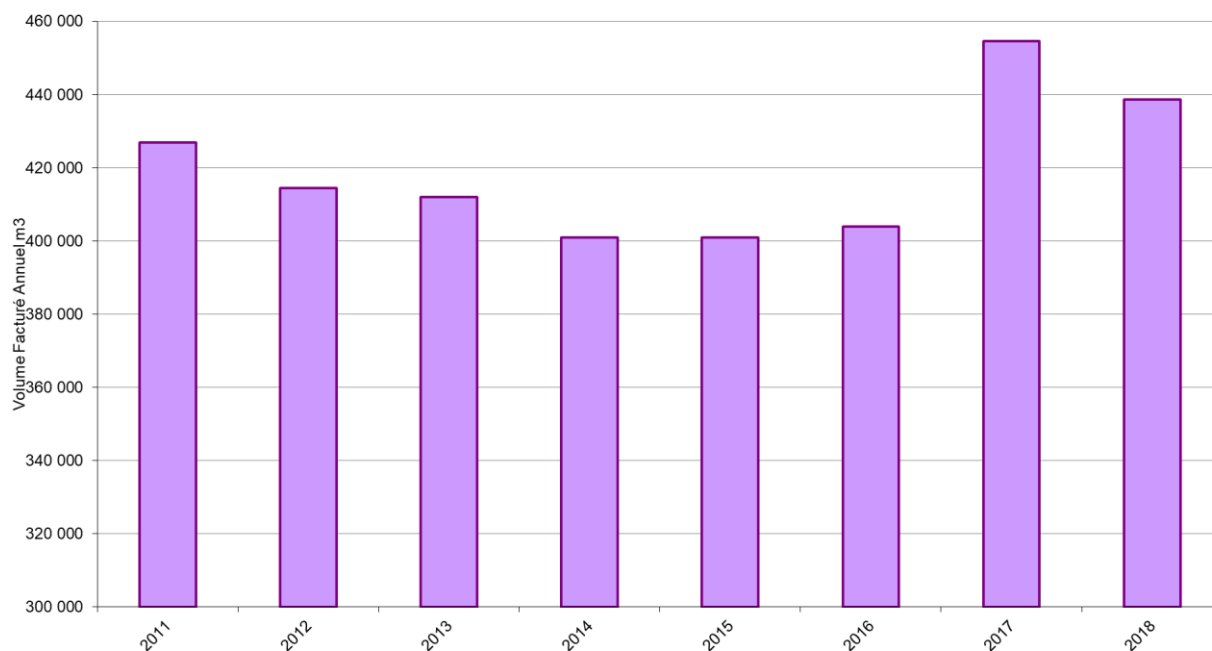


Figure 5 : évolution du volume facturé

Entre 2014 et 2016, le volume facturé annuel c'est maintenu à 400 000 m³. Pour l'année 2017, environ 455 000 m³ ont été facturés : 412 000 pour le territoire « historique » du SIE et 43 000 pour Gartempe, Montaigut et St Silvain. L'année 2019 permettra d'établir une courbe de tendance plus précise. On note tout de même une baisse annuelle de la consommation 0.35%.

RESSOURCES EN EAU

1. SURVEILLANCE QUANTITATIVE

a. Débit d'étiage

Le débit d'étiage correspond au débit minimal fourni par la source lors de sa période de basses eaux, cette période de basses eaux a débuté en septembre 2018

Tableau 5 : Débit d'étiage des captages

NOM DES CAPTAGES	DEBIT D'ETIAGE Critique	DEBIT D'ETIAGE En m3/j – 2017	DEBIT D'ETIAGE En m3/j – 2018
LE MONTEIL DE ST DIZIER (3)	40	51	44
PUY CHATENET (2)	47	83	55
MONTMORY (1)	0	>0	20
LES JALLETS (1)	38	38	55
FORGEAS (2)	239	239	348
GRAND ETANG (1)	120	120	166
LES CIMADES (2)	13	25	27
CEYROUX (5)	360	373	435
BENEVENT (2)	29	33	53
LE MONTHEIL DE MOURIOUX (1)	155	157	106
CHAMPEGAUD (4)	102	118	89
REIX (1),	6	23	7
FER A CHEVAL (3)	140	197	267
LA FEYTE (1)	60	110	60
LA CHATENEIDE (1)	119	184	165
ROCHE (7)	268	391	267
BOSSABUT (1)	45	45	69
MANERBE (1)	60	65	60
PUY DE JOÛER (1)	98	Non mesuré	Non mesuré
POPERDU (2)*	35	45	50
LES COMBES (2)	65	77	65
ROUTE DE St LEGER (1)	15	3	17
SOUS LA FAYE (1)	31	31	52
MONTPEYROUX (5)	100	111	225
MONTAIGUIT Bourg (1)	40	40	79

Depuis 2015, les années sont marquées par un été et un automne peu pluvieux. La période d'étiage a été observée pour la majorité des captages au mois de novembre. L'année 2018 est particulièrement critique.

2. INDICE D'AVANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Cet indice est calculé avec le barème suivant :

- **0%** : aucune action
- **20%** : études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- **40%** : avis de l'hydrogéologue rendu.
- **50%** : dossier recevable déposé en préfecture.
- **60%** : Arrêté préfectoral.
- **80%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- **100%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice est déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

I P 108.3 pour les communes de Creuse : 80%

I P 108.3 pour la Haute Vienne : 80%

Forgeas 2 a été clôturé en décembre 2018 et les captages du Montheil sont en passe d'être abandonnés.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

3. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE

Sur la base des documents émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en application du décret 94-841 du 26 septembre 1994, reprenant les résultats d'analyse, **le taux de conformité bactériologique sur l'ensemble du syndicat est de :**

IP 101.1 = 100%

Remarque : le taux de conformité bactériologique est établi sur la base des limites de qualité. Le tableau suivant permet d'approfondir l'analyse.

Tableau 6 : décomposition des analyses bactériologiques

	<i>Nombre TOTAL d'analyse</i>	<i>Nombre d'analyses NON CONFORME</i>	<i>Pourcentage de conformité</i>
<i>Limite de qualité bactériologique</i>	44	0	98.6 %
<i>Référence de qualité bactériologique</i>	144	10	93 %

4. TAUX DE CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE

Sur la base des documents émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en application du décret 94-841 du 26 septembre 1994, reprenant les résultats d'analyse, **le taux de conformité physico-chimique sur l'ensemble du syndicat est de :**

IP 102.1 = 97.7%

BILAN DE FONCTIONNEMENT

1. DONNEES D'ENTREE

a. Volume prélevé / volume mis en distribution

Le volume prélevé correspond au volume comptabilisé en sortie du captage alors que le volume mis en distribution s'affranchit des volumes de lavage des filtres (stations de neutralisation).

En 2018, le volume total produit est de : 591 131 m³ ;

b. Volume Consommé – Facturé

En 2018, le volume total comptabilisé est de 438 593 m³ contre 454 586 en 2017.

Pour l'année 2018, le volume de service est estimé à 12 474 m³ (dont 5040 pour le lavage de station)

2. INDICE LINEAIRE DE PERTE ET DES VOLUMES NON COMPTES

L'Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume non compté par jour : volume mise en distribution – volume comptabilisé ;
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire des volumes non compté est de :

I P 105.3 : 0,79 m³/km/jour

L'Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume non compté par jour – volume estimé de service (vidanges, purges, lavages...) ;
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire de perte (I.L.P.) est de :

I P 106.3 : 0,72 m³/km/jour

3. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'Indice linéaire de consommation (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume consommé autorisé : volume facturé + volume de service
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire de consommation (I.L.C.) est de :

ILC = 2,27 m³/km/jour

4. RENDEMENT RESEAU

a. Rendement minimum

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le rendement minimum à atteindre.

Ce dernier est déterminé comme suit : 85% ou 65 % + 0,2 ILC

Pour le syndicat des eaux, **le rendement minimum à atteindre est de : 65,5 %**

b. Rendement réseau

Le rendement réseau est le rapport entre :

- 💧 Le volume consommé autorisé : volume facturé + volume de service ;
- 💧 Et le volume produit.

Le tableau de la page suivante indique le rendement de chaque unité de distribution.

Tableau 7 : Rendements Réseaux

Réseau	Consommation Facturé en m3	Production en m3	Rendement	Volume de service en m3	Rendement
Arrènes-Fursac	108 913	135089	80.6%	720	81.2%
Marsac-chamborand	61 185	75517	81.0%	2637	84.5%
Le Montheil (hors bénévolé)	12 098	20066	60.3%	162.5	61.1%
Ceyroux (hors bénévolé)	11 376	22 257	51.1%	1376	57.3%
Grand-Etang	20 490	28 516	71.9%	225	72.6%
Bénévent	44 061	62 650	70.3%	433	71.0%
Vieilleville	9 032	10 326	87.5%	100	88.4%
La Feyte	4 694	8775	53.5%	120.5	54.9%
Manerbe	5 496	9761	56.3%	1150	68.1%
Forgeas-Augères	28 974	39 349	73.6%	456	74.8%
Pommier	6 245	6 245	100.0%	0	100.0%
Saint Dizier Bourg	20 838	30900	67.4%	4450	81.8%
La Chateneide	20 961	31693	66.1%	292	67.1%
St Léger - les Combes	27 195	33334	81.6%	140	82.0%
Popperdu	9 381	8444	111.1%	12.5	111.2%
Azat Bourg	5 895	7 535	78.2%	60	79.0%
Montmory	2 246	2 283	98.4%	0	98.4%
Montpeyroux	22 909	24 904	92.0%	80	92.3%
Montaigut bourg	15 602	22 982	67.9%	50	68.1%
Sous la Faye	1 002	1 255	79.8%	10	80.6%
TOTAL	438 593	591 131	74.2%	12474.5	76.3%

Le rendement globale du syndicat est de :

IP 104.3 : 76.3 %

GESTION PATRIMONIALE

En application de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, le calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est modifié et est applicable pour le présent rapport.

Remarque Importante : le descriptif détaillé est considéré comme réalisé lorsque le service d'eau potable a obtenu un total de 40 points sur 45, pour la somme des parties A et B

IP 103.2 : 100/120

5. PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

Cette partie est notée sur 15 points :

- 10 points sur l'existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points supplémentaires pour une mise à jour annuelle est réalisée.

Note du syndicat : 15/15

6. PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

Cette partie est notée sur 30 points :

- 10 points sur l'existence d'un inventaire des réseaux identifiant le linéaire, la nature et le diamètre des tronçons pour 50 % du réseau ;
- De 1 à 5 points si le réseau est renseigné à 60 %; 70%; 80%; 90%; 95% ;
- 10 points si l'inventaire des réseaux identifie la date de pose pour 50 % du réseau ;
- De 1 à 5 points si la date est renseignée à 60 %; 70%; 80%; 90%; 95%.

Note du syndicat : 25/30

7. PARTIE C : AUTRES ELEMENTS

Cette partie est notée sur 75 points :

- 10 points si le plan des réseaux précise la localisation des vannes, ventouses, purges, Pl... ;
- 10 points sur l'existence et la mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et autres équipements ;
- 10 points si les plans mentionnent la localisation des branchements ;
- 10 points si le document mentionne la date de pose du compteur et la référence au carnet métrologique ;
- 10 points si le document renseigne la localisation des fuites et interventions ;
- 10 points si le document renseigne la localisation des interventions ;

-
- 10 points sur l'existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement chiffré sur au moins 3 ans ;
 - 5 points sur l'existence et la mise en œuvre d'une modélisation réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire.

Note du syndicat : 60/75 décomposée comme suit :

- 10/10 points : le plan des réseaux précise la localisation des vannes, ventouses, purges, PI... ;
- 10/10 points : inventaire des pompes et autres équipements en cours de réalisation ;
- 10/10 points : les plans mentionnent la localisation des branchements ;
- 0/10 point : absence d'un carnet métrologique pour les compteurs (logiciels en cours de développement) ;
- 10/10 points : le document renseigne la localisation des fuites et interventions ;
- 10/10 points : le document renseigne la localisation des interventions ;
- 10/10 points : existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement chiffré sur au moins 3 ans ;
- 0/5 point : absence d'une modélisation réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire.

TRAVAUX 2018

8. RENOUELEMENT DE CONDUITES

En 2018, 397 751,08 euros de travaux ont été réalisés sur le territoire du SIE de l'Ardour.

a. Chauvergne – Clamont – Chatelus le marcheix

Les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau suite au relargage de CVM, au total **2400 mètres de conduites**, ont débuté en novembre 2017 et se sont terminés le 25 mai 2018.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise MIGLIORI

Montant total des travaux : 123 745,50 € HT

b. MARSAC BOURG (Rue des Rosiers – Rue des Sorbiers)

Les travaux de renouvellement, au total **680 mètres de conduites** comprenant la reprise de **46 branchements**, ont débuté en mai 2018 et se sont terminés le 31 octobre 2018.

Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises MIGLIORI / SOGEA EBL

Montant total du marché : 140 645,00 € HT

c. MONTAIGUT BOURG - CHAZETTE

Les travaux de renouvellement, au total **1 780 mètres de conduites** comprenant la reprise de **32 branchements**, répartis en 2 tronçons :

Tronçon 1 - Le Bourg : 780 mètres de conduite comprenant la reprise de 21 branchements

Tronçon 2 – Village Chazette : 1000 mètres de conduite comprenant la reprise de 11 branchements

ont débuté en septembre 2018 et se sont terminés le 12 novembre 2018.

Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises MIGLIORI / SOGEA EBL

Montant total du marché : 169 645,00 € HT

d. Autres

Déplacement de canalisations : l'entreprise MIGLIORI a procédé aux déplacements de canalisations :

- Village du Monteil - Commune de Saint-Dizier-Leyrenne (320m linéaire) pour un montant de 9 231,60 EUR HT
- Bourg - Commune de Ceyroux (90m linéaire) pour un montant 7 525 EUR HT
- La Rue – Commune de Mourioux (410m linéaire) pour un montant de 14 724,80 EUR HT

9. RECHERCHE EN EAU ET CAPTAGE

L'acquisition des terrains a été réalisée en 2018 pour un montant total de : 1 809,00 EUR HT.

Le captage de Forgeas 2 sera clôturé au cours du 1^{er} semestre 2019

10. RENOVATION GENIE CIVIL

Sans objet.

11. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT

a. Taux 2018

Pour l'année 2018, le taux de renouvellement est de 0,95 % soit un renouvellement de la conduite tous les 106 ans et était de 0.58% en 2017 (171 ans).

b. Taux sur les 5 dernières années

Sur les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des conduites est de **0,58%**. Cela correspond à un âge de conduite à terme de 174 ans.

IP 107.2 : 0,58% par an

CONCLUSION

Le présent rapport met en avant :

- un fonctionnement satisfaisant :
 - qualité de l'eau : la mise en place de la désinfection permanente rend les conclusions sanitaires conformes. La mise en place de stations de re-minéralisation est à prévoir.
 - quantitative : le rendement du syndicat de l'Ardour est bon. Il est cependant nécessaire de poursuivre la recherche de fuite.
- Il est indispensable d'engager les démarches pour sécuriser notre desserte : création de captages, réduction des pertes, interconnexion.
- un âge moyen, à terme, des conduites de 200 ans.

Pour maintenir sa qualité de service, le Syndicat des Eaux de l'Ardour doit :

- poursuivre son travail quotidien d'amélioration du fonctionnement du réseau ;
- poursuivre le renouvellement de compteurs avec télé-relève,
- continuer à cibler les investissements qu'il réalise en supprimant les points noirs : zones fuyardes, présentant une qualité d'eau variable ; renouveler les conduites présentant des risques pour CVM.
- renforcer et sécuriser la desserte en eaux des riverains.
- chercher des financements.

Le Président
Guy PATEYRON